



RAPPORT SUR L'EXERCICE DES DROITS DE VOTE EXERCICE 2024

58 avenue Marceau, 75008 Paris
T. +33 (0)1 45 05 55 55
www.montpensier.com

1. Préambule

Montpensier Finance met en œuvre des process et une organisation ayant comme objectif de respecter les Principes pour l'Investissement Responsable édictés par les Nations Unies.

Les Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies déterminent un cadre international référent et reconnu pour les acteurs de la finance.

En signant ces principes, Montpensier Finance s'engage publiquement, en tant qu'investisseur, à les adopter et à les appliquer dans la mesure où cela est compatible avec ses responsabilités de gestionnaire. Montpensier Finance s'engage également à évaluer l'efficacité et à améliorer le contenu des Principes avec le temps. Nous sommes convaincus que cela nous rendra plus à même de répondre à nos engagements envers les bénéficiaires et de mieux faire concorder nos activités d'investissement avec l'intérêt général.

Dans ce cadre, Montpensier Finance a mis en place une Politique d'engagement actionnarial, qui se compose d'une Politique de Vote, qui s'applique à la gestion active actions ; et d'une Politique d'Engagement, qui s'applique à la gestion active actions et obligations convertibles.

1.1. Politique de Vote

L'exercice du droit de vote est un élément important du dialogue avec les émetteurs.

Montpensier Finance considère l'exercice du droit de vote comme faisant intégralement partie de sa gestion et comme devant être exercé dans le meilleur intérêt des porteurs.

La politique de vote mise en place par Montpensier Finance est résumée ci-après.

➤ Principes généraux

La politique de droits de vote de Montpensier Finance vise à promouvoir la valorisation à long terme des investissements des OPC. Elle encourage la diffusion des meilleures pratiques de gouvernance et de déontologie professionnelle.

Dans le cadre de la mise en œuvre des Principes de l'Investissement Responsable, il est recommandé aux gérants de voter au plus grand nombre d'Assemblées pour lesquelles ils estiment disposer des éléments d'information nécessaires afin de participer au vote, sous réserve d'impossibilités techniques les empêchant de participer au vote.

➤ L'organisation de l'exercice des droits de vote

Pour exercer les droits de vote attachés aux titres détenus par les OPC, les gérants s'appuient sur les principes énoncés dans les recommandations publiées par ISS Governance, dans sa politique Sustainability.

Montpensier Finance a souscrit à un abonnement ISS Proxy Research Services, qui fournit une recherche et des recommandations de vote, fondées sur une analyse approfondie, indépendante et objective des résolutions proposées au vote des actionnaires. Les publications ISS Governance sont encadrées par la politique de prévention des risques de conflits d'intérêt mise en place par ISS Governance.

Le périmètre ISS couvre l'ensemble des sociétés figurant dans les portefeuilles des OPC gérés par Montpensier Finance.

➤ Les principes de la politique de vote

Conformément à la déontologie, les gérants exercent leurs fonctions en toute indépendance, notamment vis-à-vis des émetteurs, et dans l'intérêt exclusif des porteurs.

Les gérants sont tout particulièrement sensibles aux résolutions qui seraient susceptibles de porter atteinte aux intérêts des actionnaires.

➤ Les conflits d'intérêts

Les gérants voteront dans l'intérêt des porteurs.

Si les gérants décèlent un conflit d'intérêts potentiel, ils doivent préalablement à leur vote consulter le RCCI de façon à garantir la primauté des intérêts des porteurs de parts des OPC.

La politique de vote complète est disponible sur le site internet de Montpensier Finance, rubrique Politique d'Engagement actionnarial - Politique de Vote :

- <https://www.montpensier.com/fr-FR/informations-reglementaires>

Le dernier rapport sur l'exercice des droits de vote est disponible sur notre site internet :

- https://www.montpensier.com/sites/default/files/public/documents/exercice-droits-de-vote_rapport.pdf

Le dernier rapport annuel sur l'exercice des droits de vote de chaque fonds actions labellisé, est accessible sur la page dédiée du fonds sur le site internet de Montpensier Finance.

1.2. Politique d'Engagement

➤ Principes généraux

La politique de vote mise en place par Montpensier Finance est complétée par une Politique d'Engagement.

L'univers des sociétés sur lesquelles les gérants sont invités à concentrer leur démarche d'engagement est constitué des sociétés qui ont une notation ESG jugée insuffisante, ou susceptibles d'être exposées à des controverses ESG, afin de les encourager à améliorer leurs pratiques sur les questions environnementales, sociales, et de gouvernance d'entreprise, qui sont des facteurs de performances durables.

➤ Démarche d'Engagement

Les équipes de gestion sont invitées à soulever toute question ou sujet d'attention auprès des entreprises lors de leurs échanges, en particulier lorsque les questions ESG apparaissent insuffisamment prises en compte ou communiquées.

Les gérants, assistés par l'analyste ISR, mèneront un dialogue positif et constructif de moyen - long terme avec les sociétés en portefeuille.

Ce dialogue peut prendre plusieurs formes :

- ✓ Contacts avec la société ;
- ✓ Envoi des intentions de vote des gérants à la société, préalablement à la tenue de l'Assemblée Générale.

Cet engagement a comme objectif :

- ✓ D'encourager les sociétés à mettre en œuvre une démarche ESG ;
- ✓ D'encourager les sociétés à communiquer sur leurs pratiques ESG.

➤ Mise en oeuvre

En complément des initiatives d'engagement que nous conduisons en direct, habituellement auprès de Petites et Moyennes Valeurs, nous participons aux actions collectives d'engagement en « pool », mises en œuvre par ISS dans le cadre de son programme ISS Ethix, pour les Grandes Valeurs.

La démarche de Montpensier Finance s'appuie sur :

- ✓ La recherche ESG de MSCI ESG Research, pour déterminer la notation ESG des valeurs ;
- ✓ L'analyse des équipes de gestion ;
- ✓ Les recommandations sur la gouvernance d'entreprise publiées par ISS Governance, dans le cadre de l'application de la Politique de Vote de Montpensier Finance ;
- ✓ Les actions collectives d'engagement mises en œuvre par ISS dans le cadre de son programme ISS Ethix.

La démarche mise en œuvre s'applique de différentes manières :

- ✓ Exercer nos droits de vote en prenant en compte les critères ESG ;
- ✓ Encourager et accompagner les sociétés dans une démarche ESG plus forte.

La politique d'engagement est disponible sur le site internet de Montpensier Finance, rubrique Politique d'Engagement actionnarial - Politique d'Engagement :

- <https://www.montpensier.com/fr-FR/informations-reglementaires>

Le dernier rapport sur l'engagement est disponible sur notre site internet :

- https://www.montpensier.com/sites/default/files/public/documents/engagement_rapport.pdf

2. Rapport sur l'exercice des droits de vote

Exercice 2024

Ce document présente les conditions dans lesquelles les gérants OPC de Montpensier Finance ont exercé, au cours de l'année 2024, les droits de vote attachés aux titres détenus par les OPC dont elle assure la gestion.

2.1. Exercice des droits de vote

Le périmètre a porté sur 487 sociétés, détenues dans les portefeuilles des OPC gérés par Montpensier Finance, au moment de leurs Assemblées Générales.

Vote effectif aux Assemblées Générales :

AG / Zones géographiques	Nombre total d'AG	Nombre d'AG votées	Pourcentage d'AG votées
France	189	188	99%
Hors France	730	712	98%
Total	919	900	98%

Le nombre total d'assemblées générales est obtenu à partir du nombre d'OPC convoqués à chacune des assemblées générales.

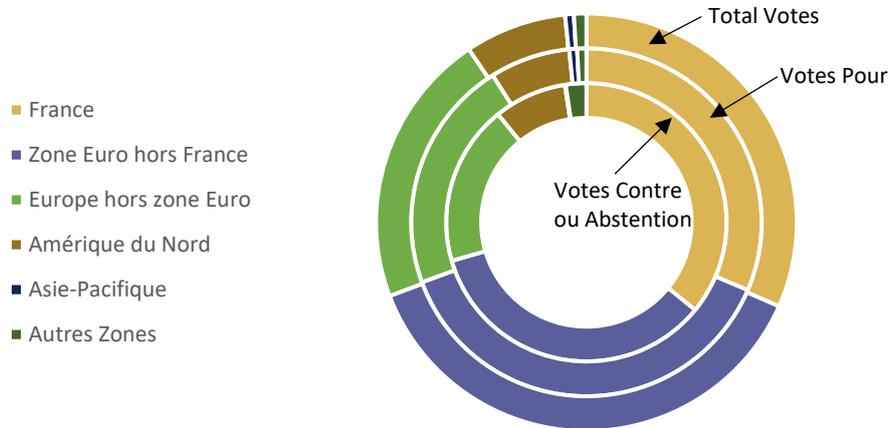
Les gérants n'ont pas voté à 2% des Assemblées Générales, pour des raisons techniques ou administratives.

Répartition des résolutions par zone géographique :

Résolutions / Zones géographiques	Total résolutions votées	Vote « pour »	Vote « contre »	« abstention »
France	4730	4329	393	8
Hors France	10239	9467	703	69
Total	14969	13796	1096	77

Résolutions / Zone Géographique	Total résolutions votées	Vote « pour »	Vote « contre »	Vote « abstention »
France	4730	4329	393	8
Zone Euro hors France	5637	5245	380	12
Europe hors zone Euro	3189	2984	204	1
Amérique du Nord	1170	1022	92	56
Asie-Pacifique	100	99	1	--
Autres Zones	143	117	26	--
Total	14969	13796	1096	77

Répartition des résolutions et des votes par zone géographique :



Répartition des Assemblées Générales par pays :

Résolutions / Pays	Nombre total d'AG	Nombre d'AG votées	Nombre d'AG non votées	Pourcentage d'AG votées
France	189	188	1	99%
Allemagne	113	113	--	100%
Autriche	10	10	--	100%
Belgique	28	28	--	100%
Espagne	37	37	--	100%
Finlande	28	28	--	100%
Grèce	3	3	--	100%
Irlande	33	32	1	97%
Italie	62	62	--	100%
Luxembourg	6	4	2	67%
Pays-Bas	117	114	3	97%
Portugal	4	4	--	100%
Danemark	16	16	--	100%
Norvège	12	12	--	100%
Royaume-Uni	59	59	--	100%
Suède	28	27	1	96%
Suisse	40	32	8	80%
Autres Pays Européens	--	--	--	--
États-Unis	107	105	2	98%
Canada	1	1	--	100%
Autres Pays non Européens	26	25	1	96%
Total	919	900	19	98%

Certains pays, dont la Suisse notamment, demandent un blocage des titres afin de permettre la participation aux Assemblées Générales, ce qui a pour conséquence de limiter l'accès aux votes. Afin de pouvoir participer aux votes en laissant au gérant la possibilité d'arbitrer le portefeuille, depuis le 2ème trimestre 2019, sauf autre contrainte technique, Montpensier Finance vote sur 75% de la position de chaque fonds détenue dans des valeurs nécessitant un blocage de la position.

Répartition des Votes aux Assemblées Générales par zones géographiques :

Résolutions / Pays	Total résolutions votées	Vote « pour »	Vote « contre »	Vote « abstention »
France	32%	29%	3%	0.1%
Zone Euro hors France	38%	35%	3%	0.1%
Europe hors zone Euro	21%	20%	1%	0.0%
Amérique du Nord	8%	7%	0.6%	0.4%
Asie-Pacifique	0.7%	0.7%	0.0%	--
Autres Zones	1.0%	0.8%	0.2%	--
Total	100%	92.2%	7.3%	0.5%

La France représente 36% des votes d'oppositions et reste un des pays où le nombre de votes « contre » est le plus important.

Répartition des résolutions par typologie :

Résolutions / Typologie	Total résolutions votées	Vote « pour »	Vote « contre » ou « abstention »
Conseil d'administration, comité exécutif et autres	43%	40%	3%
Politique de rémunération et objectifs	20%	18%	3%
Structure actionnariale & contrôle	14%	13%	1%
Statuts	2%	2%	0.1%
Politique de distribution	4%	4%	0.0%
Pratiques comptables et communication financière	14%	14%	0.2%
Environnement	0.2%	0.2%	0.1%
Social	1%	1%	0.2%
E&S	0.0%	--	0.0%
Divers	0.1%	0.1%	0.0%
Opérations Stratégiques	0.4%	0.3%	0.0%
Total	100%	92.2%	7.8%

Parmi les 14969 résolutions votées, 14651 étaient proposées par la direction ou le conseil d'administration ou de surveillance. Les gérants ont voté en opposition aux recommandations du management à 1047 résolutions, soit 7.1%.

Sur les 318 résolutions proposées par les actionnaires, les gérants ont voté « pour » 197 résolutions, soit 61.9%.

Répartition par thématique des votes « contre » ou « abstention » :

Résolutions / Typologie	Vote « contre »	Vote « abstention »
Structure des Conseils et Auditeurs	36%	94%
Rémunérations	37%	--
Statuts, Actionnariat et contrôle	20%	--
Distribution & Financier	3%	--
Environnemental & Social	4%	6%
Autres	0.5%	--
Total	100%	100%

Résolutions relatives aux Administrateurs et aux Auditeurs

La structure des conseils dépend du choix des administrateurs. Ce choix est primordial afin de garantir un conseil équilibré, responsable, engagé et efficace. Ainsi, pour cette thématique, nous exerçons nos droits de vote dans le but d'améliorer la différenciation des pouvoirs de direction et de surveillance, la constitution et le fonctionnement des comités spécialisés, et notamment des comités d'audit, ou encore la promotion d'administrateurs libres d'intérêts, dont la biographie est suffisamment détaillée, et qui sont suffisamment responsables et disponibles pour assurer leur fonction. En outre, nous sommes très attentifs aux modalités d'élection, ainsi qu'à la responsabilité des administrateurs lors des défaillances de gouvernance.

Résolutions relatives aux Rémunérations

Nous considérons que la rémunération des dirigeants et des administrateurs doit être définie en fonction du travail effectué et liée à l'évolution de la valeur intrinsèque de la société et de sa performance relative, financière comme extra-financière (selon des critères ESG par exemple), tout en s'inscrivant sur le long terme. Dans cette thématique, nous jugeons également l'existence et la cohérence de comités de rémunération, le « Say on Pay », la transparence des rémunérations, toutes formes de rémunérations indirectes ou encore la part et les incitations retenues dans la rémunération variable.

Résolutions relatives aux Statuts et aux Opérations sur capital

Pour cette thématique, nous veillons notamment sur les opérations d'augmentation de capital qui représenteraient un risque excessif de dilution et qui auraient donc un impact négatif pour les actionnaires, telles que les augmentations de capital sans droit préférentiel de souscription et sans délai de priorité, mais aussi sur les mesures anti-OPA, comme les rachats d'actions ou l'utilisation de « Poison Pills ».

Répartition des résolutions proposées par les actionnaires :

Résolutions / Typologie	Total résolutions votées	Vote « pour »	Vote « contre » ou « abstention »
Conseil d'administration, comité exécutif et autres	36%	18%	19%
Politique de rémunération et objectifs	4%	0.6%	4%
Structure actionnariale & contrôle	6%	6%	0.3%
Statuts	0.9%	0.9%	--
Politique de distribution	--	--	--
Pratiques comptables et communication financière	14%	11%	3%
Environnement	6%	4%	2%
Social	31%	22%	9%
E&S	2%	--	2%
Divers	0.3%	--	0.3%
Opérations Stratégiques	--	--	--
Total	100%	62%	38%

Répartition par thématique des résolutions proposées par les actionnaires

Résolutions / Typologie	Vote « pour »	Vote « contre »	Vote « abstention »
Structure des Conseils et Auditeurs	29%	49%	--
Rémunérations	1%	10%	--
Statuts, Actionnariat et contrôle	11%	0.8%	--
Distribution & Financier	17%	7%	--
Environnemental & Social	42%	32%	--
Autres	--	0.8%	--
Total	100%	100%	0%

La majorité des résolutions proposées par les actionnaires portent sur des sujets environnementaux, sociaux ou de gouvernance. La tendance que nous avons noté en 2023 se confirme en 2024. Les questions environnementales et sociales continuent de prendre de l'ampleur. Cette évolution, amorcée depuis trois ans, est liée à la démocratisation du « Say on Climate » aux assemblées générales. Sur le modèle de « Say on Pay » intervenu il y a quelques années, les entreprises sont désormais pressées d'ajouter la prise en considération des enjeux climatiques aux missions des conseils d'administration.

2.2. Les principes de la politique de vote

Conformément à la déontologie, les gérants exercent leurs fonctions en toute indépendance, notamment vis à vis des émetteurs, et dans l'intérêt exclusif des porteurs.

Au cours de l'exercice, les gérants n'ont pas indiqué avoir rencontré de cas dans lesquels ils ont estimé ne pas pouvoir respecter les principes fixés dans la « politique de vote ».

En 2024, les gérants ont voté différemment des recommandations émises par ISS Governance dans le cadre de sa politique Sustainability, à 599 résolutions, soit 4.0% des résolutions. Ces votes ont été justifiés.

Ces votes concernent essentiellement une appréciation plus qualitative par les gérants de Montpensier Finance de certaines candidatures d'administrateurs qui leur paraissent dans l'intérêt de la société et des actionnaires. Ils portent également sur la politique de rémunération des dirigeants.

Les gérants apprécient les résolutions dans le cadre de la politique de vote, au regard des spécificités des sociétés, de leur taille, de leur secteur d'activité et de leur pays d'incorporation.

2.3. Les conflits d'intérêts

Montpensier Finance a établi et maintient opérationnelle une politique de gestion des conflits d'intérêts.

Cette politique a pour objectif d'identifier les situations qui donnent ou sont susceptibles de donner lieu à un conflit d'intérêts comportant un risque sensible d'atteinte aux intérêts d'un ou de plusieurs clients, et de définir les procédures à suivre et les mesures à prendre en vue de gérer ces conflits.

Dans ce cadre, Montpensier Finance a réalisé une cartographie des situations de conflits d'intérêts potentiels, qui recense les situations susceptibles de générer des conflits d'intérêts eu égard à sa taille, à son organisation, à la nature, l'importance et la complexité de son activité, et définit les grandes lignes des procédures mises en œuvre par la société pour prévenir, encadrer, gérer ces conflits d'intérêts.

Les gérants n'ont pas signalé au RCCI de conflit d'intérêts potentiel durant l'année 2024.

2.4. Le mode d'exercice des droits de vote

Au cours de l'exercice, Montpensier Finance a exercé les droits de vote attachés aux actions détenues dans les portefeuilles des OPC gérés, par correspondance, via l'outil ProxyExchange d'ISS Governance, auquel Montpensier Finance a souscrit.

Les gérants n'ont pas signalé avoir eu recours au vote par procuration, ou pouvoirs au président.

3. Détail des votes aux résolutions présentées en Assemblée Générale

Le détail des votes par fonds, relatifs aux résolutions présentées en assemblée générale des sociétés figurant en portefeuille à la date de l'assemblée, est accessible sur la page dédiée de chaque fonds actions labellisé sur le site internet de Montpensier Finance.

✓ Best Business Models SRI

<https://www.montpensier.com/fr-FR/fonds/best-business-models-sri>

✓ Great European Models SRI

<https://www.montpensier.com/fr-FR/fonds/great-european-models-sri>

✓ Quadrator SRI

<https://www.montpensier.com/fr-FR/fonds/quadrator-sri>

✓ M Climate Solutions

<https://www.montpensier.com/fr-FR/fonds/m-climate-solutions>

✓ M Sport Solutions SRI

<https://www.montpensier.com/fr-FR/fonds/m-sport-solutions-sri>

✓ Aesculape SRI

<https://www.montpensier.com/fr-FR/fonds/aesculape-sri>

✓ Improving European Models

<https://www.montpensier.com/fr-FR/fonds/improving-european-models>

✓ M Cloud Leaders SRI

<https://www.montpensier.com/fr-FR/fonds/m-cloud-leaders-sri>

Pour les autres, fonds, ce détail peut être communiqué gratuitement sur simple demande auprès de la société de gestion.

Le détail de l'ensemble des votes des fonds ouverts, relatifs aux résolutions présentées en assemblée générale des sociétés figurant en portefeuille à la date de l'assemblée, est accessible via le lien ci-après :

• https://www.montpensier.com/sites/default/files/public/documents/exercice-droits-de-vote_rapport_detail-resolutions.pdf

Avertissement

Document non contractuel. Il est recommandé au donneur d'ordre, préalablement à toute prise de décision d'investissement ou de désinvestissement, de prendre connaissance des conditions de fonctionnement et des mécanismes régissant les marchés financiers, d'évaluer les risques y afférents et de recourir à tous moyens nécessaires à la bonne compréhension de ces mécanismes.

Dans ses choix d'investissement, l'investisseur doit toujours rester conscient du fait que certains actifs présentent des risques importants. LES CHIFFRES CITES ONT TRAIT AUX ANNEES ECOULEES. LES PERFORMANCES PASSEES NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES PERFORMANCES FUTURES. Elles ne constituent en aucun cas une garantie future de performance ou de capital, qui peut ne pas être restitué intégralement. Les opinions émises dans le présent document peuvent être modifiées sans préavis. Le présent document ne constitue ni une offre d'achat, ni une proposition de vente, ni un conseil en investissement. Les valeurs citées sont susceptibles de ne pas/plus figurer dans les portefeuilles des OPC gérés par Montpensier Finance, et ne constituent en aucun cas une recommandation d'investissement ou de désinvestissement. La décision d'investir tient compte de toutes les caractéristiques, objectifs et risques de l'OPCVM. Il est recommandé, avant tout investissement, de LIRE ATTENTIVEMENT LE KID, LE PROSPECTUS et le DOCUMENT PRÉCONTRACTUEL SFDR DE L'OPCVM SOUSCRIT.

Montpensier Finance recommande à l'investisseur de consacrer le temps nécessaire à déterminer l'adéquation de l'investissement à son patrimoine et à définir la répartition diversifiée de ses avoirs conformément à ses objectifs, à ses contraintes, y compris règlementaires, et à son horizon de placement.

Plus cet horizon est court, moins il convient de prendre des risques. Il convient également qu'il vérifie l'horizon de placement de l'OPCVM et la catégorie d'investissement spécifiés dans le prospectus.

Les informations figurant dans le présent document, obtenues auprès de sources qui peuvent être considérées comme fiables, n'ont pas fait l'objet de vérifications et ne sauraient engager la responsabilité de Montpensier Finance. Montpensier Finance est susceptible de détenir des liens d'intérêt (notamment promoteur, gestionnaire ou distributeur) ou de détenir des positions sur les OPCVM ou les valeurs éventuellement mentionnés. Ce document est la propriété intellectuelle de Montpensier Finance. Le prospectus de l'OPCVM, le PCD et le KID sont disponibles chez Montpensier Finance et sur www.montpensier.com.

Les valeurs éventuellement citées dans le présent document sont susceptibles de ne plus figurer dans les portefeuilles des OPCVM gérés par Montpensier Finance, et ne constituent en aucun cas une recommandation d'investissement ou de désinvestissement.